

GUIDE D'UTILISATION

GUIDE D'UTILISATION DE LA COQUE
POUR LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES LUXEMBOURGEOISES

CNSC COQUE / VERSION SEPTEMBRE 2024





SOMMAIRE

- 1** Contact
- 2** Conditions générales applicables
- 3** Entraînements fédéraux à la Coque
- 4** Manifestations fédérales à la Coque
- 5** Manifestations fédérales
internationales à la Coque
- 6** Manifestations fédérales
optionnelles à la Coque
- 7** Stage fédéral
- 8** Complexe Hôtelier *** SUPERIOR
- 9** Centre de détente
- 10** Conférences / séminaires
- 11** Les parkings aux alentours de la
Coque
- 12** Fédérations / équipes étrangères
- 13** Divers

1

CONTACT

Le service des sports de la Coque est l'interlocuteur principal des fédérations sportives et se charge de la coordination des demandes et du suivi des dossiers (manifestations, entraînements, séminaires / conférences, catering, facturation, etc.).

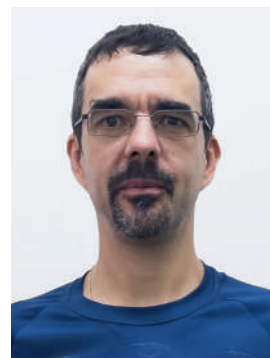
SERVICE DES SPORTS



Alexandra BY
alexandra.by@coque.lu



Stéphane CONTER
stephane.conter@coque.lu



Gilles KIRSCH
gilles.kirsch@coque.lu



Fernand PELICANO
fernand.pelicano@coque.lu



Maeva REINARDT
maeva.reinardt@coque.lu



Pit SIMON
pit.simon@coque.lu

2

CONDITIONS
GÉNÉRALES
APPLICABLES

L'utilisation du Centre présuppose l'acceptation sans réserve :

- du **règlement intérieur** qu'il appartient à la fédération d'appliquer et de faire appliquer par l'ensemble des participants et intervenants à quelque titre que ce soit
- des **Conditions Générales de location**
- des **Conditions Spéciales de location inhérentes au sport fédéral**

Ces documents sont disponibles dans leur intégralité dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque :

- **Lien d'accès** : <https://coque.lu/federations-athletes-cosl/espace-federations>
- **Mot de passe** : coquepass

Le CNSC traite des données à caractère personnel relatives à des personnes physiques dans le cadre de ses activités, telles que définies par la loi du 29 juin 2000, organisant le CNSC.

En sa qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel, le CNSC souscrit au respect des règles de protection de ces données (cf. « Déclaration de protection des données », disponible sur www.coque.lu).



3

ENTRAÎNEMENTS
FÉDÉRAUX À LA
COQUE

3.1 MODALITÉS DE RÉSERVATION

- Une demande écrite reprenant les créneaux d'entraînement réguliers souhaités est à adresser à la direction de la Coque avant le début de la saison (dates/jours, horaires et locaux sont à préciser).
- La Coque confirme par écrit les créneaux horaires retenus pour la nouvelle saison.
- Pour toute mise à jour du planning des réservations,
 - hors vacances scolaires : la fédération est tenue de communiquer le changement ou l'annulation de ses entraînements, par écrit et **une semaine en avance** au service des sports ;
 - pendant les vacances scolaires, la fédération est tenue de communiquer le changement ou l'annulation de ses entraînements, par écrit et **trois semaines en avance** au service des sports.
- Pour la réservation de la salle de musculation (Studio), le nombre de personnes par unité d'entraînement est à indiquer pour chaque demande afin de permettre une optimisation de l'utilisation de cette salle. A titre d'information, le Studio étant prioritairement réservé au grand public les jours ouvrables de la semaine de 11h45 à 14h15, un entraînement fédéral n'est pas possible à ces jours et horaires. Les demandes d'entraînement dans les installations du HPTRC sont à introduire auprès du LIHPS (info@lihps.lu).

N.B. : Les mises à disposition d'espaces pour les entraînements des cadres élités/seniors des fédérations sportives luxembourgeoises sont traitées prioritairement.

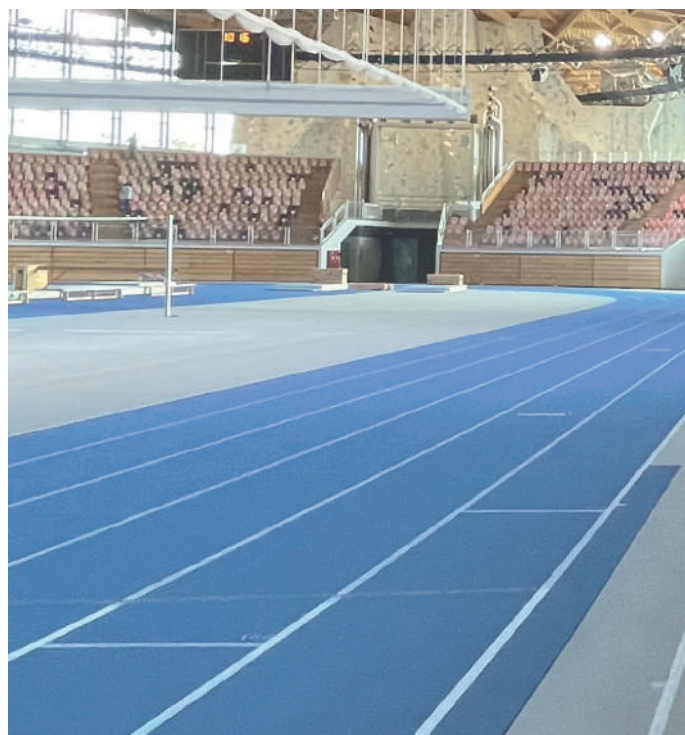
3.2 SERVICES ET PRESTATIONS INCLUS DANS LA LOCATION DE BASE

Dans le cadre des entraînements, la Coque met à disposition des fédérations :

- les espaces d'entraînement ;
- les vestiaires et les douches ;
- les équipements d'envergure (paniers de basket, filet de volleyball, etc.) installés et démontés par l'équipe technique du Centre ;
- le petit matériel sportif stocké dans des chariots/bacs ou armoires (balles, etc.) à proximité de l'espace d'entraînement ;
- un espace dédié au stockage de matériel d'entraînement spécifique, selon disponibilité.

3.3 MODALITÉS D'UTILISATION ET D'ACCÈS

- Avant chaque nouvelle saison, la Coque fait parvenir aux fédérations luxembourgeoises concernées un **formulaire d'autorisation d'accès** sur lequel la fédération indique les entraîneurs nationaux habilités à accompagner les groupes dans les installations du Centre.
- Afin que l'accès d'éventuels retardataires soit autorisé, la fédération remet également au service des sports de la Coque une **liste alphabétique des sportifs** participant aux entraînements.
- Avant chaque entraînement, l'entraîneur vient inscrire son groupe à la réception du Centre (guichet groupe) et indique le nombre de participants. Les badges d'accès aux espaces sportifs et vestiaires lui sont alors remis par le/la réceptionniste.
- L'entraîneur doit veiller à l'accès collectif de son groupe ; les éventuels retardataires ne sont pas admis à entrer dans les installations sans le responsable du groupe, à moins qu'ils figurent sur la liste nominative des participants. Dans ce cas, un ticket est remis aux retardataires pour que ceux-ci puissent rejoindre leur groupe sous la responsabilité pleine, entière et exclusive de l'entraîneur.
- De manière générale, la responsabilité du groupe incombe à l'entraîneur, la Coque n'assurant qu'une surveillance générale des lieux.
- Les sportifs qui accèdent aux différents espaces de la Coque (Centre des Salles et/ou Centre Aquatique) doivent être obligatoirement accompagnés d'un entraîneur afin de garantir la surveillance et la sécurité durant les entraînements. Concernant le Centre Aquatique la supervision se fera obligatoirement depuis le bord du bassin.
- A la fin des entraînements, le petit matériel sportif mis à disposition est à ranger par la fédération.
- A la sortie du Centre, l'entraîneur remet les badges à la réception. En cas de perte ou de non-retour un montant de 15,00€ TTC sera facturé à la fédération.



3.4 ENTRAÎNEMENT LORS D'UN JOUR FÉRIÉ / FERMETURE DE LA COQUE

Tout entraînement organisé lors d'un jour férié doit faire l'objet d'une demande écrite, introduite 1 mois au préalable auprès de la direction de la Coque.

Une permanence de surveillance sera en principe disponible pour les entraînements fédéraux :

- Un instructeur de natation pour les entraînements au Bassin d'Entraînement du Centre Aquatique ;
- Un agent technique pour les entraînements au Centre des Salles.

N.B. : Lors de la "Journée du personnel" de la Coque (ayant lieu habituellement le dernier lundi du mois d'août) aucun entraînement ne pourra avoir lieu.

3.5 REPORT EN CAS D'INDISPONIBILITÉ DE SALLE POUR LES ENTRAÎNEMENTS HEBDOMADAIRES

Au début de chaque trimestre, le service des sports informe les fédérations concernées des éventuelles indisponibilités de salles pour les entraînements réguliers, notamment en raison d'événements sportifs. Il est du ressort des fédérations de lui communiquer, dans les meilleurs délais, les espaces de remplacement souhaités pour des entraînements alternatifs, dans la limite des disponibilités.

Nous vous invitons à prendre contact avec le service des sports pour connaître les modalités exactes des entraînements alternatifs.



4

MANIFESTATIONS FÉDÉRALES À LA COQUE

Sont considérées comme manifestation fédérale le type de compétitions énumérées ci-dessous :

- Les rencontres des cadres élites des fédérations nationales (équipes nationales) ;
- Les finales de coupes nationales ;
- Les finales des championnats nationaux individuels ;
- Les événements nationaux d'envergure pour jeunes (dont LASEP/LASEP).

4.1 RÉSERVATION

- Au mois d'avril/mai de chaque année, le service des sports envoie un courrier aux fédérations sportives les priant d'indiquer les dates souhaitées pour leurs manifestations relatives à la prochaine saison (s'établissant du 01 septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante).
- Les demandes détaillées des fédérations sont à adresser à la direction de la Coque sur papier à en-tête officiel et signées par le Président et/ou le Secrétaire Général (nom/type de la ou des manifestation(s), dates, horaires, locaux, hébergement).
- Après avoir établi le planning pour la nouvelle saison, le service des sports confirme par écrit les dates retenues aux différentes fédérations. Les demandes réceptionnées dans les délais sont traitées prioritairement.
- Des demandes supplémentaires peuvent être formulées tout au long de la saison (mais les demandes réceptionnées dans les délais demeurent prioritaires).
- Au plus tard 1 mois avant la manifestation, les responsables des fédérations respectives sont priés de prendre contact avec le service des sports afin de planifier/coordonner le détail de la manifestation (délai pour les manifestations d'envergure à convenir).
- Avant la manifestation, il est établi par la Coque un plan de développement (PdD) pour formaliser les éléments nécessaires au bon déroulement de la manifestation ainsi que la définition et l'attribution des différentes tâches à effectuer.
- Un contrat stipulant les droits et obligations de chacun est signé entre la Coque et la fédération organisatrice avant chaque manifestation.

N.B. : Les mises à disposition d'espaces pour les manifestations des cadres élites/seniors des fédérations sportives luxembourgeoises sont traitées prioritairement.

4.2 SERVICES ET PRESTATIONS INCLUS DANS LA LOCATION DE BASE

La location de base inclut les prestations, services et équipements nécessaires à la tenue d'une manifestation.

Les prestations suivantes sont incluses dans la location de base :

- Mise à disposition des espaces sportifs (Arena, Gymnase, etc.) avec vestiaires, gradins fixes, installations sanitaires et un local/bureau pour l'organisateur
- Chef de projet assurant la coordination et définissant avec la fédération le plan de développement
- Technicien responsable assurant la coordination technique
- Permanence d'un agent technique pendant la durée de la manifestation
- Mise à disposition du petit matériel sportif
- Mise à disposition du matériel événementiel (tables, chaises, praticables, etc.) disponible au CNSC
- Mise à disposition de la technique de base (écrans géants, marquoirs, etc.)
- Mise en place d'un concept de sécurité
- Organisation d'un service de sécurité (décision et commande par le CNSC) et prise en charge de 10% des frais afférents par le CNSC (80% de ces frais sont pris en charge par le Ministère des Sports – décision du 10 juillet 2018)
- Buvette(s) fixe(s) et/ou mise en place de buvettes mobiles en fonction de l'évènement
- Ravitaillement des buvettes
- 2 stands « merchandising » par jour de manifestation
- 10 places au parking Coque + 3 heures de gratuité pour les différents intervenants
- Signalisation extérieure (autour de la Coque et dans le hall d'entrée principal)
- Bandes adhésives pour le collage des terrains
- Obscurcissement de la salle
- Sonorisation et éclairage fixes
- Consommation d'équipements fixes (chauffage, électricité, ventilation, eau)
- Nettoyage de base (espaces sportifs, vestiaires, sanitaires, etc.)
- Gestion des déchets
- Glaçons



Les prestations spécifiques suivantes peuvent également être mises à disposition en fonction de la nature de la manifestation. Selon le cahier des charges et les échanges avec la fédération, le chef de projet déterminera les besoins spécifiques pour chaque manifestation.

- Montage/démontage du sol de protection
- Montage/démontage du matériel sportif d'envergure
- Montage/démontage du sol sportif mobile
- Mise en place de tribunes supplémentaires
- Agents techniques supplémentaires pour le montage/démontage
- Présence d'un technicien multimédia
- Nettoyage supplémentaire
- Organisation de parkings alternatifs au parking Coque (Chambre de Commerce, Eurocontrol, Parking de l'Europe, selon disponibilités)
- Chronométrage (pour les meetings de natation et d'athlétisme)
- Réservation de containers de déchets spécifiques liés directement à la manifestation
- Installations de connexions internet câblées ou sans fil (presse, etc...)
- Mise à disposition et mise en place (montage/démontage) des panneaux LED
- Création de visuels multimédia pour les supports disponibles au CNSC (écrans, panneaux LED) : animation du texte et « animation logo classique »
- Configuration de visuels sur les supports multimédia disponibles au CNSC
- Organisation d'un service de ticketing (toutes les informations sont disponibles dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque)



4.3 PRESTATIONS ET FRAIS DIRECTS À CHARGE DES FÉDÉRATIONS

4.3.1 PRESTATIONS

Les prestations suivantes sont assurées par les fédérations:

- Responsabilité de l'organisation et du bon déroulement de la manifestation
- Mise en place et rangement du mobilier/matériel événementiel (tel que mis à disposition)
- Mise en place et rangement du petit matériel sportif (tel que mis à disposition)
- Gestion des buvettes
- Débarrassage des buvettes
- Montage/démontage de toute publicité spécifique à la manifestation
- Signalisation à l'intérieur des espaces réservés (gestion des flux, vestiaires, buvettes, etc...)
- Organisation d'une caisse d'entrée sur place

4.3.2 FRAIS DIRECTS

Les postes suivants sont à charge de la fédération organisatrice:

- Hébergement (tarifs spéciaux fédérations)
- Catering (tarifs spéciaux fédérations)
- 10% des frais relatifs à la sécurité générale de la manifestation (en fonction du nombre d'agents retenu par le responsable de la sécurité de la Coque)
- 100% des frais relatifs à la mise à disposition d'agents de sécurité supplémentaires demandée par la fédération. (Exemple : accès VIP)
- Merchandising fee (à partir du 3^{ème} stand de merchandising) : paiement d'un droit de vente pour stand commercial (182,70 € HTVA** la première journée, 91,35 € HTVA** chaque jour supplémentaire); la vente des produits propres à la fédération (t-shirts, gadgets, etc.) peut se faire sans frais
- Location de matériel non disponible à la Coque
- Prestations et réalisations multimédias (hors point 4.2)
- Création de visuels multimédia pour les supports disponibles au CNSC (écrans, panneaux LED) : packages « animation logo avancée et premium »
- Mise à disposition de personnel externe (Premiers secours, hôtesses, etc.)
- Connexions techniques spécifiques
- Réalisation d'un programme événementiel (« light show » lors de la présentation des équipes et/ou des podiums) *
- Mise en place d'une rediffusion en direct (« Live streaming »)
- Autres prestations achetées auprès d'un tiers (fournisseur externe)

* Prise en charge partielle par la Coque selon les conditions en vigueur.

** Tarifs en vigueur au 01/01/2024.

4.4 RESTAURATION DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION FÉDÉRALE

4.4.1 COMMANDE DE BOISSONS ET DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES BUVETTES LORS DES MANIFESTATIONS FÉDÉRALES

La fourniture de denrées et de boissons est de la compétence exclusive de la Coque.

Dès leur mise à disposition par le Centre, la fédération assume la responsabilité pleine, entière et exclusive de leur distribution et conservation (qualité, hygiène, etc.).

- Le service des sports de la Coque fait, sur demande, parvenir un bon de commande des produits disponibles (carte snacking et carte boissons) à la fédération avant la manifestation. Ces cartes sont également disponibles en téléchargement dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque.
- La fédération indique sur ces bons de commande les quantités requises, ainsi que les dates et horaires souhaités de la livraison. La commande dûment complétée doit parvenir au service des sports de la Coque **au moins 2 semaines avant la manifestation (délais d'au moins 3 semaines pour les pizzas)**.
 - Les boissons commandées et non consommées sont reprises par la Coque, chaque bouteille/fût entamé étant facturé.
 - Les produits « food » commandés qui ne peuvent pas être repris à cause de délais de péremption trop courts sont facturés. Il appartient à la fédération d'être vigilante sur ce point afin d'éviter des pertes (cas spécifique des pizzas).
- A la réception de la liste, la Coque se charge de la commande et du stockage des produits jusqu'au jour de la manifestation. Elle procède à la mise en place des buvettes et des gobelets ainsi que de l'approvisionnement des frigos le jour même de l'évènement.
- Le nombre, l'emplacement et la configuration des buvettes sont définis par le CNSC (après concertation avec la fédération) en fonction de l'envergure et de la spécificité de la manifestation.
- Pendant la manifestation, la fédération se charge de la vente des produits et de la gestion des caisses dans le respect des normes HACCP. Le nettoyage de base des buvettes pendant la manifestation incombe à l'organisateur.
- La Coque met à disposition :
 - le petit matériel de cuisson (toaster, etc.) et des frigos ;
 - serviettes, couverts et gobelets
- Le réapprovisionnement en boissons des buvettes et des frigos pendant l'évènement se fera par le biais de l'équipe technique de la Coque.
- Le nettoyage des gobelets est assuré par la Coque.
- Après la manifestation, l'équipe de la Coque établira un décompte des boissons consommées et fera parvenir la facture globale afférente à la fédération.

4.4.2 MENUS FÉDÉRATIONS

La Coque propose une gamme de plats/menus à tarif avantageux réservée aux fédérations sportives luxembourgeoises, à savoir :

- Le plat Pâtes*	12,00 € TTC
- Le plat Composé*	14,00 € TTC
- Le menu Pâtes*	16,50 € TTC
- Le menu Composé*	18,50 € TTC

**eau plate incluse et plats/menus servis sous forme de buffet. Tarifs en vigueur au 01/09/2024.*

Ces plats/menus sont détaillés sur la Carte Fédérations en téléchargement dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque.

4.4.3 MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA CARTE FÉDÉRATIONS

- Les fédérations désirant avoir recours à ces menus dans le cadre de leur évènement, stage ou après un simple entraînement, sont priées de s'adresser au service des sports en respectant les délais suivants :
 - Groupes inférieurs à 35 personnes : la commande doit parvenir au plus tard **1 semaine à l'avance.**
 - Groupes supérieurs à 35 personnes : la commande doit parvenir au plus tard **1 mois à l'avance.**
- A partir de 35 personnes le service restauration de la Coque fait appel à des traiteurs externes référencés. Dans ce cas, l'offre du traiteur sera soumise à la fédération pour approbation.
- Le service des sports, en concertation avec le service restauration de la Coque, confirme la réservation par écrit en indiquant l'espace catering retenu.
- Le jour même de la réservation, les sportifs sont priés de se présenter dans l'espace catering indiqué. Si le catering a lieu au restaurant "la Coquille", d'éventuels suppléments (boissons p.ex.) sont à régler directement sur place ou seront intégrés à la facture au prix en vigueur au restaurant. Le cas échéant, la feuille de groupe est à signer par un responsable désigné de la fédération.
- Après la réservation, l'équipe de la Coque établira un décompte et fera parvenir la facture globale afférente à la fédération.

4.4.4 CATERING SPÉCIFIQUE

Pour des demandes spécifiques de catering (menus, banquets ou cocktails sur mesure) les fédérations sportives sont priées de contacter **1 mois à l'avance** le service des sports de la Coque, qui se chargera de la coordination avec le service restauration, respectivement avec un traiteur référencé. La liste des traiteurs référencés est disponible, sur demande, auprès du service des sports.

Le service des sports détermine avec la fédération les modalités du catering souhaité (besoins, déroulement, budget, etc.) et fait parvenir une offre à la fédération.

En cas d'acceptation, la fédération renvoie l'offre dûment signée.

Remarques :

A titre exceptionnel, la Coque peut autoriser une fédération à faire appel à un traiteur non référencé.

L'entreprise proposée doit impérativement être inscrite au registre de commerce et des sociétés en tant que traiteur.

4.4.5 CONDITIONS DE MODIFICATION / D'ANNULATION DE LA DEMANDE DE FORMULES RESTAURATION

- Des demandes de modification de la commande initiale sont possibles selon les conditions ci-après :
 - Le nombre total de couverts et/ou la quantité de produits commandés devront être confirmés par écrit une semaine avant la manifestation.
 - Le nombre de couverts et/ou la quantité de produits confirmés ou commandés seront facturés (à défaut de modification endéans les délais).

- Une annulation de la commande est possible selon les règles suivantes :
 - L'annulation sans frais de la commande des formules de restauration est possible jusqu'à 8 jours ouvrables avant l'évènement en question. L'annulation doit se faire obligatoirement par écrit.
 - En cas d'annulation entre 7 et 3 jours ouvrables avant la date de la manifestation, 30 % de la commande est facturé.
 - En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant la date de la manifestation, 100 % de la commande est facturé.
 - En cas de recours à un traiteur externe référencé, les conditions d'annulation du traiteur sont applicables.

4.5 CONDITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES

La publicité :

- La publicité n'est autorisée que dans les espaces loués (droit de regard de la Coque).
- En contrepartie de la mise à disposition des écrans multimédias et des bandes LED pour les événements fédéraux, la Coque bénéficie d'un droit de diffusion sur ces mêmes médias pour promouvoir les activités du Centre.

Les buvettes :

- Les buvettes, mises à disposition par la Coque doivent être gérées par les fédérations dans le respect strict des règles relatives aux autorisations de cabaretage (interdiction de vente d'alcool aux mineurs, aux personnes ivres, ...).
- La fermeture des buvettes se fait en principe au plus tard 1 heure après la fin de la manifestation. Il appartient à la fédération organisatrice de la manifestation d'informer le public de la fermeture de la buvette et de veiller à ce que l'ensemble du public ait quitté les lieux.
- Le prix de vente des produits à la buvette est défini par le CNSC. Ces prix sont identiques pour chaque manifestation.

L'espace VIP :

- Les fédérations ont la possibilité de distribuer dans les espaces VIP des produits « beverage » issus du sponsoring. La fédération s'engage à respecter les normes HACCP (date de péremption, stockage des produits, etc...) à tout moment.

La sécurité :

- Selon les spécificités de la manifestation (envergure, nombre de spectateurs attendus, cahier des charges, etc...), la Coque mettra en place un concept visant à garantir le bon déroulement de la manifestation et donc la sécurité des personnes et des biens pendant l'évènement. Ce concept sera présenté et détaillé à la fédération lors des réunions préliminaires de préparation. A ce titre, pour les manifestations où des clubs de supporters sont attendus, un document « Responsable Fan Zone » est à retourner complété et signé au chef de projet de la Coque avant le début de la (des) manifestation(s).
- Seule la consommation/diffusion des boissons en gobelets est autorisée à l'exclusion d'autres verres, bouteilles, canettes, etc. L'utilisation de verres est uniquement admise dans des espaces VIP clos.
- En principe, en tribune, sont strictement interdits : les armes, les objets dangereux / pyrotechniques / volumineux, les parapluies, les pointeurs laser, les aérosols, les appareils bruyants, les trépieds, les appareils photos reflex, les rouleaux de papier, les confettis, le verre, les thermos/Tupperware, les canettes, les animaux. En fonction de la nature de la manifestation cette liste non exhaustive est adaptable après discussion et accord de la Coque.

5

MANIFESTATIONS FÉDÉRALES EXTRAORDINAIRES À LA COQUE

Sont considérées comme manifestations fédérales extraordinaires, des manifestations sportives ponctuelles nécessitant entre autres une candidature auprès de la fédération internationale respective.

- Phases finales Championnats / Coupe d'Europe
- Phases finales Championnats du monde
- Compétitions fédérales extraordinaires hors point 4. du guide, annoncées à l'avance et accordées au préalable par la Coque

La Coque donne la possibilité aux fédérations sportives d'organiser ces manifestations au sein de ses locaux. En principe, toutes les locations, prestations et services effectués par la Coque (point 4.2 – point 4.3 du guide) ne sont pas couverts par la participation étatique, contrairement aux manifestations fédérales indiquées sous le point 4. du guide. Partant, la prise en charge de ces frais doit être discutée au préalable avec les différents intervenants (Ministère des Sports, Ville de Luxembourg, etc.) sur base d'un budget détaillé élaboré par la fédération.

Les demandes de réservation pour de telles manifestations sont à adresser dès la première planification de l'évènement à la direction de la Coque qui les transmettra, après analyse, pour décision à son conseil d'administration.

6

MANIFESTATIONS FÉDÉRALES OPTIONNELLES À LA COQUE

Sont considérées comme manifestations fédérales optionnelles, des manifestations qui ne sont pas des compétitions sportives au sens propre :

- Match d'exhibition et jubilé,
- Manifestations omnisportive / multisportive
- Galas et concerts, etc.

La Coque donne la possibilité aux fédérations sportives d'organiser ces manifestations au sein de ses locaux dans la limite des disponibilités. En principe, toutes les locations, prestations et services effectués par la Coque (point 4.2 – point 4.3 du guide) ne sont pas couverts par la participation étatique et sont donc payants, contrairement aux manifestations fédérales indiquées sous le point 4. du guide.

Dans le cadre de ces événements, la Coque est ouverte à toute forme de coopération avec les fédérations, pour autant qu'il soit établi un cahier des charges détaillé définissant exactement les tâches des intervenants, respectivement comprend une budgétisation transparente du projet.

Les demandes de réservation pour de telles manifestations sont à adresser à la direction de la Coque qui les transmettra pour décision à son conseil d'administration. Dans ce contexte, il est à souligner que ce type de manifestation ne revêt pas un caractère prioritaire parmi les activités de la Coque.

7

STAGE
FÉDÉRAL

Dans le cadre d'un stage d'entraînement, les services hébergement et catering proposés par la Coque pourront être associés sur demande détaillée de la fédération.

Le cas échéant, les dispositions prévues au point 3. (Entraînements fédéraux à la Coque), au point 4.4.2/3/5 (Menus fédérations) et au point 8. (Complexe hôtelier) du présent guide sont applicables.



8

COMPLEXE
HÔTELIER ***
SUPERIOR

8.1 INSTALLATIONS

Le complexe hôtelier de la Coque dispose de 35 chambres équipées de :

- 2 lits
- Salle de douche avec WC
- TV, téléphone et connexion Wifi
- Coffre-fort
- 2 chambres pour personnes à mobilité réduite
- Mini frigo

8.2 RÉSERVATION

- Une demande écrite des dates souhaitées (via formulaire) est à adresser au service des sports de la Coque, qui confirme la réservation et se charge de la coordination du séjour (dont envoi de la facture à la fédération à la fin du séjour). Le formulaire de demande se trouve sur le site internet de la Coque dans la rubrique destinée aux fédérations.
- Le service des sports envoie à la fédération concernée une rooming list à retourner dûment complétée au plus tard 1 semaine avant la première nuitée.
- Le premier jour de réservation le client se présente à la réception de la Coque qui lui remettra le(s) badge(s) d'accès à la chambre. Le jour de départ le client retourne le(s) badge(s) d'accès à la réception.

8.3 CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

- L'annulation ou la modification de la réservation d'un contingent réservé d'au moins 10 chambres ou plus doit être effectuée par écrit au plus tard 7 jours avant la date du check-in. En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date du check-in, la première nuitée sera facturée pour chaque chambre annulée.
- L'annulation ou la modification de la réservation d'un contingent réservé de moins de 10 chambres doit être signalée par écrit au plus tard à 12h00 la veille du début du séjour. Dans le cas contraire la première nuitée sera facturée pour chaque chambre annulée.



8.4 TARIFS

Pour les fédérations nationales les tarifs suivants s'appliquent (Tarifs en vigueur au 01/09/2024) :

- Chambre simple : 60,00 € TTC (petit déjeuner inclus)
- Chambre double : 65,00 € TTC (petit déjeuner inclus)
- Chambre triple : 73,00 € TTC (petit déjeuner inclus)
- Les fédérations nationales bénéficient d'un tarif avantageux pour le parking dans le cadre de leurs séjours avec hébergement sous forme d'un tarif journalier de 8,00 €.

Sont incluses dans le prix d'une chambre :

- 1 entrée au Centre Aquatique par personne / par jour
- 1 entrée au Centre de Détente par personne / par jour

8.5 CONDITIONS SPÉCIALES HÉBERGEMENT

Le check-in a lieu à compter de 15h00 le jour de l'arrivée et le check-out est possible jusqu'à 10h00 le jour du départ.

Les utilisateurs de l'hébergement sont priés de respecter le silence de nuit après 22h00.

Il est strictement interdit de fumer dans les chambres et de déplacer le mobilier.

Les éventuels frais de réparation et de nettoyage causés aux installations sont à la charge du ou des auteurs des dégâts.

9

CENTRE
DE DÉTENTE

9.1 INSTALLATIONS

Le Centre de Détente comprend différents saunas, un hammam, une cabine à neige, un whirlpool, des douches à thème, différents bassins et un espace réservé aux massages.

9.2 SERVICE OFFERT AUX FÉDÉRATIONS

Les athlètes membres d'une fédération sportive luxembourgeoise affiliée au COSL peuvent utiliser le Centre de Détente pour leurs séances de régénération. Il existe 2 catégories d'utilisateurs :

- a) Utilisation individuelle par un sportif
- b) Utilisation collective par un groupe

9.2.1 RÉSERVATION

a) Utilisation individuelle par un sportif :

Les athlètes ont la possibilité d'accéder sans réservation préalable aux heures d'ouverture du Centre de Détente pour un maximum d'une heure. L'utilisation individuelle du Centre de Détente doit toujours être liée à un entraînement d'un cadre national à la Coque.

b) Utilisation collective par un groupe :

L'utilisation du Centre de Détente en groupe nécessite une réservation préalable auprès du service des sports. Cette réservation, pour un maximum d'une heure d'utilisation, est possible aux heures d'ouverture du Centre de Détente. De plus, les fédérations auront la possibilité de réserver un sauna de façon privative (sauna à 60°C et sauna à 90°C) afin de garantir aux sportifs plus d'intimité.

9.2.2 TARIF ET FACTURATION

Un tarif préférentiel de 5,00€ TTC par personne est demandé pour un maximum d'une heure quel que soit la catégorie d'utilisation choisie.

Concernant la facturation :

a) Utilisation individuelle par un sportif :

Le tarif préférentiel est à régler à la réception.

b) Utilisation collective par un groupe :

Le tarif préférentiel est à régler à la réception ou fera l'objet d'une facturation à posteriori par le service des sports selon le souhait communiqué par la fédération concernée.

10

CONFÉRENCES /
SÉMINAIRES

10.1 INSTALLATIONS

La Coque dispose de diverses salles de conférence :

- L'amphithéâtre avec une capacité de 215 places
- La salle de formation 1 avec une capacité maximale de 30 places
- La salle de formation 2 avec une capacité maximale de 40 places

10.2 RÉSERVATIONS

- Le formulaire spécifique de demande de mise à disposition de salle de formation/réunion, téléchargeable sur la partie réservée aux fédérations sur le site de la Coque, est à introduire au service des sports de la Coque.
- Toute demande de réservation pour une salle de réunion/formation devra être effectuée par l'intermédiaire du formulaire spécifique au plus tard 7 jours avant la date d'utilisation souhaitée.
- Le service des sports confirme la réservation par écrit.
- Le jour de la conférence, les responsables viennent se présenter au service de gardiennage de la Coque (réception principale) qui les guide vers la salle.
- L'accès aux salles de formation pourra se faire via une porte sur le côté de la Coque (accès par l'extérieur). Le code nécessaire pour l'ouverture sera remis par le garde de service à votre arrivée.

10.3 SERVICES ET PRESTATIONS

Sont compris dans la location de base :

- La signalisation relative à la conférence.
- L'aménagement de la salle (mise en place des tables et chaises selon la configuration déterminée avec le service des sports).
- Eau (plate et gazeuse) pour les orateurs.
- La mise à disposition de l'équipement technique de base (sauf ordinateur portable).
- L'assistance ponctuelle d'un technicien si requise.
- Possibilité de diffusion en direct ou d'enregistrement.

Autres services possibles contre paiement : Télé/vidéoconférences, traductions, etc.



10.4 CATERING POUR LES CONFÉRENCES

- Sur demande de la fédération, le service restauration de la Coque peut assurer des prestations catering allant de la simple pause-café jusqu'au cocktail gastronomique en passant par des formules boissons.
- Les demandes de catering sont à introduire par écrit au service des sports de la Coque qui se chargera de la coordination interne et établira un contact direct avec le service restauration ou un traiteur externe référencé.

10.4.1 LES PAUSES-CAFÉ ET LES FORMULES SALÉES

Le détail des offres est disponible en téléchargement dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque.

10.4.2 LE CATERING DE BASE (OU SIMPLE "VERRE DE L'AMITIÉ")

- Le catering de base s'applique en dehors des espaces de restauration de la Coque.
- L'offre s'adresse aux fédérations nationales voulant organiser un simple verre de l'amitié après une conférence. Les produits disponibles sont identiques à ceux proposés pour les manifestations sportives (carte boissons et carte snacking).
- L'équipe de la Coque met en place une buvette, remplit les frigos et met à disposition les gobelets.
- La fédération est en charge du service.

10.4.3 LE CATERING "HAUT DE GAMME"

La Coque dispose également d'une vaste gamme de cocktails et menus sur mesure. Cette formule peut être proposée, soit au restaurant "la Coquille", soit dans un espace catering aménagé. Le service sera assuré par la Coque ou par un traiteur référencé. Les fédérations sportives désirant opter pour cette formule sont priées de contacter le service des sports de la Coque 1 mois à l'avance.

10.5 PARKING DANS LE CADRE DES CONFÉRENCES / SÉMINAIRES

Lors de réunions, conférences et séminaires, les fédérations sportives bénéficient de :

- 10 tickets gratuits (valables toute la journée) pour l'organisation
- 3 heures de gratuité pour les participants

11

LES PARKINGS
AUX ALENTOURS
DE LA COQUE

En raison des places de stationnement limitées au niveau du parking Coque, notamment dans le cadre de manifestations, la Coque cherche constamment à trouver des solutions alternatives de parking dans ses alentours.

Les parkings alternatifs sont notamment :

- Parking de la Chambre de Commerce
- Parking Eurocontrol
- Parking Place de l'Europe
- Parking Erasme

Les modalités d'utilisation (procédures, tarifs, réservation, etc) des différents parkings, sont expliquées en détail sur le PDF informatif « parking » mis à disposition dans la rubrique réservée aux fédérations sur le site internet de la Coque.

Rappel général :

La gratuité des transports publics permet de profiter de nombreux parkings, notamment celui du glacis, situés sur le trajet du tram.



12

FÉDÉRATIONS /
ÉQUIPES
ÉTRANGÈRES

12.1 UTILISATION DES INSTALLATIONS DE LA COQUE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE FÉDÉRALE

Les fédérations nationales bénéficient de conditions/tarifs spéciaux pour leurs invités uniquement dans le cadre de compétitions au CNSC auxquelles ils participent et selon les conditions ci-après :

- Le jour précédant la manifestation, le(s) jour(s) même(s) et le lendemain de la manifestation, les équipes étrangères invitées par les fédérations nationales à la Coque bénéficient des conditions fédérales (hébergement, catering).
- Des espaces d'entraînement, demandés par la fédération nationale, peuvent être mis à disposition des fédérations étrangères le jour avant, le(s) jours même(s) et le jour après la manifestation en fonction des disponibilités de la Coque.
- La facture relative à ces demandes est envoyée à la fédération nationale**.
- Les fédérations nationales sont priées de contacter le service des sports de la Coque afin de coordonner le séjour des équipes étrangères invitées.

12.2 UTILISATION DES INSTALLATIONS DANS LE CADRE D'UN STAGE

Dans le cadre d'un stage / match amical (utilisation des salles simultanées avec la fédération luxembourgeoise), la fédération nationale invitant les membres d'une fédération ou équipe étrangère bénéficiera des tarifs* suivants :

- Chambre individuelle : 72,00 € TTC (petit-déjeuner inclus)
- Chambre double : 83,00 € TTC (petit-déjeuner inclus)
- Chambre triple : 96,00 € TTC (petit-déjeuner inclus)

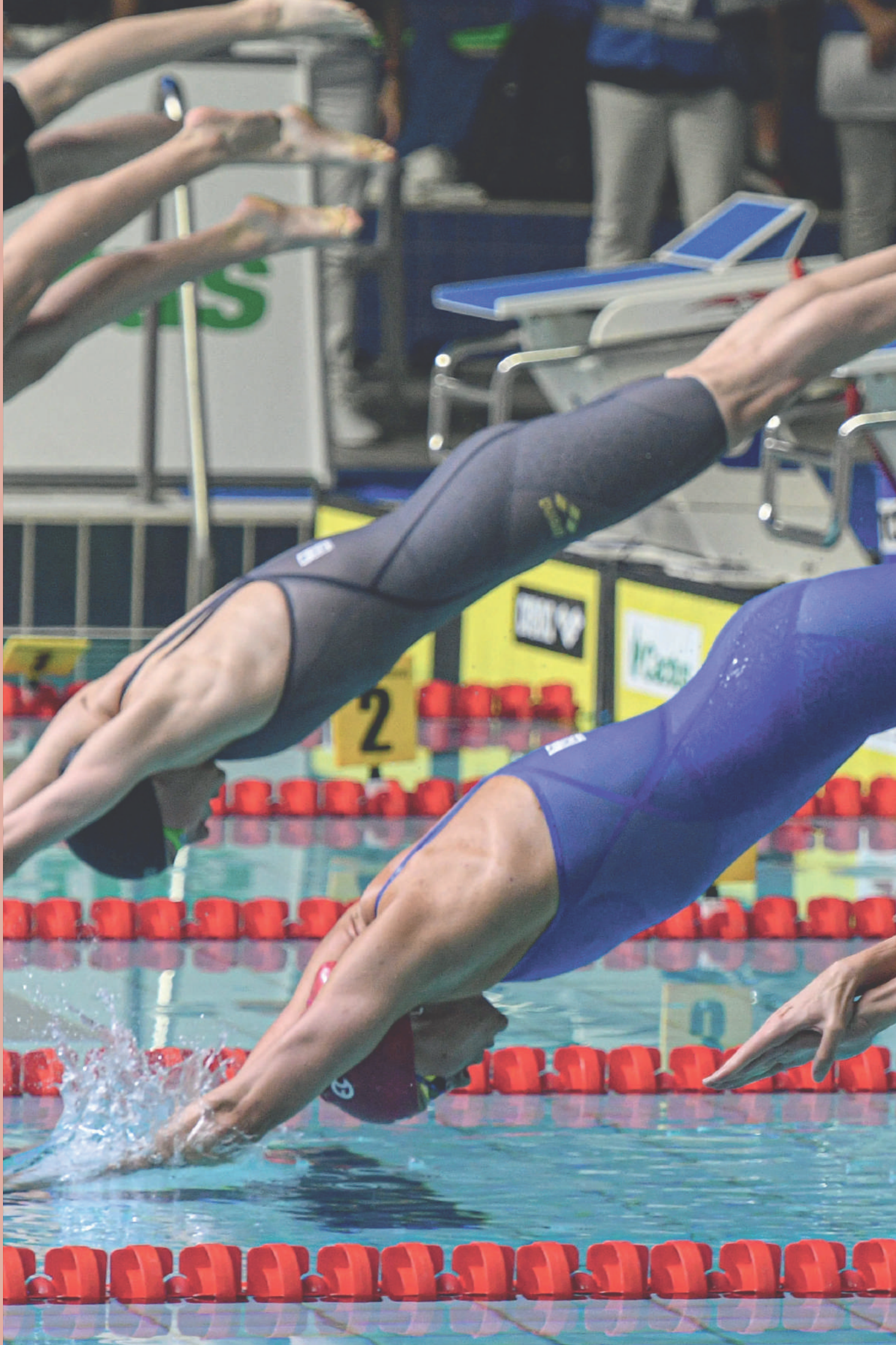
Les modalités de réservation et d'annulation/modification énoncées sous le point 8.2 et 8.3 sont applicables.

Concernant le catering de l'équipe invitée pendant ces stages/matches, les tarifs* suivants sont en application : 18,00 € TTC pour un menu pâtes et 20,00 € TTC pour un menu composé. Les différents types de menus et leur composition peuvent être consultés sur le site internet de la Coque dans la rubrique réservée aux fédérations.

La facture relative à ces demandes est envoyée à la fédération nationale**.

**Tarifs en vigueur au 1er septembre 2024*

***Condition sine qua non pour que les tarifs préférentiels soient appliqués.*



12.3 COMMISSIONNEMENT FÉDÉRATIONS

Les fédérations luxembourgeoises ayant recommandé le CNSC à un groupe sportif étranger en vue de la réservation d'un stage ou de nuitées à un prix public, bénéficieront d'un intéressement sous forme de note de crédit après leur première utilisation des installations du CNSC :

- Stage au Centre Aquatique : 6,00 € TTC par jour et par personne
- Stage au Centre des Salles : 6,00 € TTC par jour et par personne
- Chambre individuelle : 7,00 € TTC par jour et par chambre
- Chambre double : 8,00 € TTC par jour et par chambre
- Chambre triple : 9,00 € TTC par jour et par chambre

13

DIVERS

13.1 ACQUISITION DE NOUVEAU MATÉRIEL

Pour l'achat de nouveau matériel ou équipement sportif, une demande est à adresser par courrier officiel à la direction de la Coque.

13.2 ACCÈS INTERNET / WIFI

L'accès wifi est gratuit dans les espaces ouverts au public, au Centre Aquatique, au Centre de Détente et dans les points de restauration (dans les limites du débit maximal).

Sur demande et selon l'envergure de la manifestation un réseau spécifique (par exemple pour l'organisateur) peut être mis en place à usage exclusif.

13.3 TOURNAGE / REPORTAGE DE LA PRESSE

En cas de tournage/reportage concernant un athlète ou un entraîneur dans le cadre d'un entraînement/stage, la fédération est tenue d'en informer le service des sports au moins 3 jours à l'avance.

13.4 COLD WATER IMMERSION

La Coque est dotée de 2 bassins froids dédiés principalement à la récupération physique et au traitement des douleurs en cas de blessure.

Ces installations peuvent être mises à disposition des fédérations à titre régulier ou ponctuel, dans le cadre de l'entraînement et/ou de compétitions.

Pour pouvoir bénéficier de ce service la fédération doit introduire une demande détaillée au service des sports de la Coque au moins 1 semaine avant la date d'utilisation souhaitée.

13.5 FONTAINES A EAU

Le Gymnase, l'Arena, l'espace TT, la Salle de Musculation, le Dojo et le Bassin d'Entraînement sont équipés de fontaines à eau dont l'usage doit se faire "en bon père de famille" (pas d'abus, respect du matériel mis à disposition et de la propreté des sols).

Dans ce cadre, il est interdit de boire directement au robinet, les utilisateurs devant se munir de leur propre gourde/bidon.

